

Conseils sur la maladie à coronavirus (COVID-19) pour les exploitants, les employés et les résidents d'immeubles d'appartements

Le 28 mars 2020

Recommandations pour protéger la santé des exploitants, des employés et des résidents d'immeubles d'appartement

- Poser les affiches de [Conseils de santé publique](#) dans les aires publiques.
- Le cas échéant, toutes les aires de conditionnement physique et les piscines communes dans l'immeuble d'appartements doivent être fermées.
- Il faut interdire l'utilisation des aires communes, comme les espaces salons dans les halls d'entrée ou les salles, à l'aide d'affiches ou en verrouillant les portes.
- Si possible, il faut offrir du [désinfectant pour les mains](#) dans les endroits très fréquentés comme le hall d'entrée principal, les entrées et la salle de lavage (le cas échéant).
- Les surfaces fréquemment touchées, comme les boutons d'ascenseur, les poignées de porte, les rampes des escaliers, les appareils dans la salle de lavage et autres, doivent être [nettoyées et désinfectées](#) selon un horaire régulier (toutes les heures, par exemple).
- Il faut suivre régulièrement les protocoles visant le nettoyage et la désinfection dans les aires communes.
- Dans les salles de lavage communes, il faut limiter le nombre de résidents qui y ont accès en même temps et les encourager à mettre en pratique la distanciation sociale lorsqu'ils s'y trouvent. Les surfaces des appareils dans la salle de lavage doivent être nettoyées et désinfectées selon un horaire régulier (par exemple, toutes les heures en fonction du volume d'utilisation).
- Dans les ascenseurs, il faut limiter le nombre de personnes qui y ont accès en même temps pour éviter l'entassement et maintenir la distanciation sociale. Les gens devraient seulement prendre l'ascenseur avec leur propre groupe ou prendre l'escalier ou attendre le prochain ascenseur.
- Les propriétaires et les gérants d'immeuble d'appartements devraient encourager les résidents à rester chez eux et à sortir seulement s'il le faut.
- Les meilleures façons pour les membres du personnel de se protéger sont les suivantes : se laver les mains après les activités de nettoyage ou le travail avec le public, pratiquer la distanciation sociale et éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- Il faut éviter de demander aux membres du personnel qui font partie d'une catégorie à risque plus élevé (personnes de plus de 60 ans ou personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents) de se présenter au travail.
- Pour éviter de mettre les autres en danger, il faut s'assurer que les employés qui travaillent ne présentent pas de symptômes et qu'ils n'ont pas voyagé à l'extérieur du N.-B., car ils doivent s'auto-isoler dans ces cas-là.
- Les employés et les résidents qui entrent dans l'immeuble d'appartements ou le quittent doivent mettre en pratique la distanciation sociale en gardant une distance d'au moins 2 mètres (6 pieds) avec autrui si possible.

- Il n'est pas nécessaire que les membres du personnel portent des gants et des masques s'ils respectent les mesures de prévention (comme se laver régulièrement les mains et éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche). Si les membres du personnel portent des gants et des masques, il faut leur faire savoir que les autres précautions comme le lavage des mains demeurent essentielles.

Référence : <https://www1.nyc.gov/assets/doh/downloads/pdf/imm/covid-19-residential-buildings-faq.pdf>